

Valises - Chapelles

24 juillet 2013

[Print](#)

Jean RODHAIN, "Valises-chapelles", Bulletin de liaison, n° 10, 15 octobre 1947, p. 16.

Valises - Chapelles

1°) Les autels portatifs sont toujours offerts gratuitement par le « Secours Catholique », qui est heureux de pouvoir se mettre à disposition des missionnaires et des aumôniers.

2°) La confection des autels portatifs exigeant un certain délai, les demandeurs sont priés de prévenir plusieurs semaines à l'avance. Il n'est pas possible de distribuer des autels sur le champ.

3°) En raison des abus qui se sont produits [1], aux demandeurs de valises–chapelles (prix de revient : 11 000 Fr pièce) il sera répondu, soit de vive-voix, soit par écrit.

a) Qu'elles sont toujours délivrées gratuitement, par le Secours Catholique, et qu'en aucun cas elles ne sont vendues.

b) Qu'elles ne sont délivrées que sur présentation d'une demande écrite, qui sera conservée par le Secours Catholique.

Cette demande devra être :

- visée par l'Aumônerie Militaire, 102, rue de l'Université, s'il s'agit d'Aumônier Militaire ;

- visée par le Supérieur de la Congrégation, s'il s'agit d'un missionnaire ;

- visées par l'Aumônerie des Prisons, ou des Malades s'il s'agit d'un Aumônier de Prison ou d'Hôpital.

4°) Les chapelles portatives ne peuvent être données à des ecclésiastiques partant en camping pour 15 jours. Ils doivent ou bien se contenter des 90 000 églises et chapelles existant en France, ou bien emprunter les ornements de leur paroisse.

Le Secrétaire Général

Abbé Jean RODHAIN

Destinataires : Aumônerie Militaire

Ordres Missionnaires.

Notes:

[1] En janvier dernier il a été ainsi délivré pour 150 000 FR de matériel à un pseudo-Aumônier.

URL source:<https://fondationjeanrodhain.org/jean-rodhain-textes-de-jean-rodhain/1947/valises-chapelles>